Le nouvel Appel à Projets pour le Plan Végétal Environnement est sorti

La Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec les 2 agences de l'eau (Adour-Garonne et Loire-Bretagne), le FEADER et l'Etat, ont lancé un appel à projets pour permettre aux agriculteurs d'acquérir du matériel permettent une réduction de l'utilisation d'intrants (produits phytosanitaires, nitrates, eau).

Cet appel à projets permet d'accompagner les exploitations de Nouvelle-Aquitaine pour répondre aux enjeux suivants :

- la réduction des pollutions et l'optimisation de la consommation d'intrants,
- la réduction de l'érosion des sols,
- la réduction des prélèvements sur la ressource en eau.

Les **investissements éligibles** concernent notamment l'acquisition :

- de matériel de lutte mécanique contre les adventices (bineuse, houe rotative, herse étrille, …)
- de matériel spécifique pour l'entretien par voie mécanique des couverts ou de l'enherbement (rollkrop, rolo-faca, tondeuses et matériels interceps, broyeurs à satellite, broyeurs inter rang, …)
- d'appareils de mesures pour déterminer les besoins en eau (sondes capacitives, capteurs sols, …)
- d'option de cellule de confinement sur pulvérisateur, …

La liste complète des investissements éligibles est précisée dans l'appel à projets.

Résumé du dispositif (description non exhaustive)

	PCAE Plan Végétal pour l'Environnement
Bénéficiaires	• Les exploitants agricoles (individuel ou société à objet agricole) • Les groupements d'agriculteurs (dont GIEE, hors CUMA et Coopératives Agricoles) • Les établissements de développement agricole et de recherche sous réserve qu'ils détiennent une exploitation agricole et exerçant une activité agricole
Taux d'aides	30% des dépenses éligibles *+ 10% Bio ou certification HVE(Haute Valeur Environnementale)*
Plancher de dépenses	3000 € HT de dépenses minimum à présenter
Plafond de dépenses	• Base : 40 000 € HT • GAEC 2 associés ou projet 2 exploitations : 72 000 € HT • GAEC 3 associés et + : 100 000 € HT
Critères de sélection	• Démarche environnementale : Agriculture Bio, certification HVE, certification AREA (Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine) • Nouvel installé • Diagnostic d'exploitation • Type d'investissement (eau, phyto, autres) • …etc.
Echéance dépôt de dossier complet	30 août 2019

Le formulaire, la notice et l'appel à projet sont téléchargeables sur le guide des aides de la Région Nouvelle Aquitaine : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/

Pour toutes demandes d'informations, vous pouvez contacter votre correspondant PCAE :

Valérie CHAUVEAU – Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne – 06 48 50 16 66